L'inSudmersible

Journal de liaison des PIC et CTC

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34

Octobre 2013

La stratégie foire, le personnel paie !!!

EDITO

Chaque mois apporte son lot d'annonces de fermeture de PIC. Après Pontoise, Avignon, Amiens, Creil, Rodez, Marseille-Arnavant, Pau, La Rochelle, Mulhouse, Saint-Etienne... Bobigny vient s'ajouter à cette déjà longue liste. Alors que la direction du Courrier refuse de communiquer aux fédérations syndicales son plan du réseau national d'acheminement pour les mois et années à venir, les annonces locales de fermeture se succèdent.

Mais qui pourra croire que ces fermetures (ou transformations en PPDC) ne relèvent que du pouvoir des DOTC ? Qui pourra croire que la direction du Courrier, et en particulier la direction industrielle, n'a pas déjà établi un schéma national des PIC vouées à rester ouvertes ? En réalité, ce refus d'annoncer le projet national du réseau d'acheminement ne poursuit qu'un seul but : empêcher les centres de se coordonner, puisque soumis à des rythmes différents. Il appartient aux fédérations syndicales et aux sections locales de lancer un mouvement d'ampleur sur l'ensemble des PIC. Car toutes seront impactées, qu'elles ferment ou pas...

Pour organiser la riposte face à ce projet néfaste, tant pour les postiers et postières, que pour les collectivités locales ou encore l'environnement, SUD appelle à un front syndical uni et le plus large possible. Il ne s'agit pas moins que de sauver des emplois, mais aussi des conditions de vie et de travail mises à mal par la recherche du profit à tout prix. Car derrière les décisions prises par nos dirigeants, ce sont des vies familiales et sociales chamboulées, voire bousillées par des reclassements et des mobilités forcées. Pour contraindre La Poste à revoir sa copie, il n'y a pas 50 solutions : organiser la résistance au niveau local et au niveau national, coordonner les luttes et empêcher ce rouleau compresseur de broyer les agents des PIC et CTC

L'Etat, en tant qu'actionnaire principal de La Poste joue aussi un double jeu. Le gouvernement ne cesse de clamer que sa première préoccupation est l'emploi; dans le même temps, celui-ci ne lève pas le petit doigt quand La Poste décide de supprimer des emplois et de fermer des centres dans des régions déjà sinistrées économiquement... préférant empocher les dividendes en fin d'année ! Une tutelle schizophrène, donc, qui doit aujourd'hui prendre toutes ses responsabilités et contraindre La Poste à garder son réseau actuel.

La Poste doit cesser sa casse du réseau d'acheminement
La lutte des personnels s'impose !

N° 33

PIC Val d'Oise : c'est du brutal !

La première fermeture de PIC qui en annonçait d'autres est l'occasion pour La Poste de montrer sa façon de procéder. A mille lieues de l'accord « Qualité de Vie au Travail » la DOTC 95 fait preuve d'une violence incroyable. Sans s'embarrasser de la consultation du CHSCT, sans prendre en compte l'expertise, en convoquant le Comité Technique sans avis du CHSCT, sans négocier l'accompagnement social avec les organisations syndicales représentatives sur la PIC, elle fonce avec un total mépris des règles en vigueur et du sort du personnel. Elle sème la panique afin d'organiser le départ précipité d'un maximum d'agents.

Les premières propositions de reclassement viennent de tomber, alors que le processus de dialogue social n'est pas achevé !

Cette attitude est intolérable. Les sections SUD et CGT mènent sur tous les fronts la résistance. Du social et de l'humain d'abord, pour éviter les pétages de plomb. De l'action collective également, comme le 31 mai dernier, avec une grève quasiment majoritaire et un débrayage majoritaire la nuit du 8 août et toujours en animant des HMI massives. Dans les instances enfin, notamment avec le CHSCT et sur le plan juridique afin de faire respecter la loi.

Une deuxième procédure judiciaire est entamée après le jugement rendu en faveur du CHSCT du 19 juillet.

Les échéances sont courtes car La Poste a décidé d'accélérer la fermeture du centre avec une première bascule dès le mois d'octobre et la fin du traitement industriel (et de la PIC !) le 16 décembre. Malgré tout, les sections SUD et CGT tentent d'éviter la casse en faisant reculer la direction. Les prochaines semaines seront décisives pour l'avenir du personnel.

Cette méthode du passage en force risque fort de s'appliquer à d'autres centres, c'est pourquoi notre fédération en fait un enjeu national. Malgré les armes de destruction massive utilisées par La Poste, le combat continue !

Une journée de mobilisation avec grève et rassemblement a eu lieu le 18 octobre, un succès avec plus de 70 % de grévistes.

Tous les agents doivent bénéficier d'un avenir digne de ce nom !

La PIC doit rester à Bobigny !

La DOTC a annoncé la décision, d'ici fin 2014, de fermer la PIC de Bobigny qui traite, avec ses 270 agents, 1,3 million objets/jour. Dans un projet global de baisse des coûts et de recherche d'accroissement de la productivité, toute l'activité traitement et acheminement sera transférée sur les PIC de Lognes (77) et Gonesse (95). Ce modèle économique dévastateur est une catastrophe pour les populations et les postier-es.

Cette décision, lourde de conséquence, est inacceptable à plusieurs titres :

- **Pour l'emploi** : au moment où l'état et son gouvernement expliquent que tous les choix politiques d'organisations du travail doivent permettre de mettre au premier plan l'emploi, La Poste détruit 200 postes de travail dans le 93. Cette décision prise dans les bureaux de la direction du Courrier, ne vise qu'à permettre de sauver les bénéfices d'un groupe au plus grand mépris des emplois.

- **Pour le département** : situé au coeur de la Seine-Saint-Denis, la PIC de Bobigny offre des emplois, pour la plupart, aux habitant-es du département. Ce territoire est déjà sinistré par les records de chômage et la fermeture de multiples sites. Le préfet du 93 multiplie les rencontres pour réindustrialiser le département et l'hécatombe des emplois s'accélère (PSA, Air France, La Poste…)...

- **Pour le personnel** : aux antipodes d'un modèle social vanté pas la direction de La Poste et après une réorganisation en 2010 et la suppression (déjà !) de 100 postes. La Poste n'a fait que mentir pendant des mois aux postièr-es, tout comme aux organisations syndicales, sur la fermeture. La Poste veut expédier le personnel sur Lognes et Gonesse à 1 heure par les transports publics de Bobigny.

- **Pour l'environnement** : à contre-courant du débat sur la transition énergétique et la recherche d'emplois de proximité, dans une des régions les plus polluées de France, les décisions de nos responsables vont multiplier les déplacements voitures et camions entre les départements du 93, 95 et 77.

- **Pour la qualité du service** : La Poste nous a maintenant habitué-es, dans le cadre de son projet d'industrialisation et de concentration du courrier, à retarder les délais d'acheminement et de distribution et à laisser la qualité de service postal se dégrader. Comme si les machines à elles seules pouvaient offrir une meilleure qualité de service que les postières et postiers.

Les sections syndicales de la PIC se sont rencontrées dès l'annonce officielle de la fermeture avec pour objectif de proposer aux personnels des perspectives de lutte et de résistances collectives. **Une première journée de grève aura vraisemblablement lieu début novembre.**

Inquiétudes à Besançon

Les agents de la PIC viennent d'apprendre avec stupéfaction le transfert de l'ensemble du courrier du territoire de Belfort à partir de lundi 14 octobre sans information et sans consultation obligatoire des instances.

Le syndicat SUD PTT a immédiatement écrit à la direction de la Poste et à l'ensemble des élu-es pour alerter du risque de fermeture de la PIC de Besançon qui concerne 250 emplois et leurs familles. Cela s'ajoute au bruit de transfert de la totalité du trafic du Jura pour 2014. Certains cadres encouragent déjà les agents à partir sur la PIC de Dijon alors qu'aucune information officielle n'a été donnée !

Depuis août 2013, la direction locale ne remplace plus les positions à découvert.
Exemple : certaines nuits seulement 29 positions de travail sont couvertes au lieu de 44. Ce qui engendre de nombreux restes de courrier. C'est bien connu : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Eh bien, La Poste ne s'y prend pas autrement !!!
La Direction Régionale avait déjà annoncé la suppression de la ligne aérienne Tavaux-Paris à partir de Janvier 2014.

C'est un véritable danger pour les usagers, entreprises et collectivités, pour la garantie de la distribution en J+1 et la qualité de service sur l'ensemble de la Franche-Comté.
Que dire si la Poste supprime purement et simplement le site de Besançon, dernière plateforme industrielle de Franche-Comté ?

Des résistances s'organisent partout
C'est toutes et tous ensemble
quil faut lutter

Journée d'action à Creil le 23 octobre

Depuis l'annonce de la fermeture de la PIC de Creil le 17 juin 2013, c'est l'incertitude générale pour le personnel de cet établissement en terme de reclassement, impactant les vies familiales et entrainant une dégradation des conditions de travail.
Tous concernés, usagers et postier-ères, c'est ensemble que nous devons lutter contre la casse postale, des réorganisations successives entrainant la fermeture des établissements postaux afin de revenir à de véritables valeurs : la mission de service public et un véritable dialogue social.

PIC Rouen-Madrillet : Jusqu'où la haine emmènera-t-elle la direction ?

Il n'est pas utile de rappeler tous les dégâts survenus depuis la nomination de la nouvelle directrice de cette PIC. Des horaires imposés à la réduction de toutes les libertés individuelles, parfois au mépris du droit, elle n'a eu de cesse de casser le collectif de travail. Ses méthodes sont directement inspirées du « management » en usage dans les entreprises automobiles, calqué sur la méthode Toyota (la fameuse méthode LEAN), qui a déjà broyé des milliers de salarié-es et aggravé la souffrance au travail.
Mais depuis quelques mois la direction est passée à la vitesse supérieure. Durant l'été, elle a dénoncé le Règlement Intérieur en usage dans la PIC depuis 2003. Elle a également décidé de supprimer l'organisation des congés en 2 tours. Elle a aussi mis fin à l'octroi d'heures de RC pour les agents de nuit, de matin et de mixte qui sont de repos les jours fériés. Elle a enfin imposé à l'encadrement de « fliquer » le personnel pour faire la chasse aux pausettes, départs « anticipés » (même de quelques minutes), et à tout ce qui contrevient à sa vision de l'Ordre et de la Discipline !

La direction poursuit de sa vindicte les militants syndicaux et particulièrement les représentants du personnel au CHS CT qui ont le tort de lui résister.

Mais elle s'attaque également individuellement à « ses » employé-es, à commencer par certains cadres qui ont subi ses « foudres ».
Maintenant, c'est un agent CDI de la brigade 14h/21h qui est dans le collimateur. A l'origine de « l'affaire », un paquet de cigarettes que l'agent veut récupérer sur le parking durant sa vacation. Surpris par un cadre Sup alors qu'il sortait du bâtiment, il se voit accusé d'abandon de poste, sommé de monter au bureau du cadre pour répondre immédiatement à un PV. Le salarié a préféré esquiver le cadre et revenir dans la halle pour avertir un militant Sud PTT. Résultat, la direction l'accuse d'injures et agression contre ce cadre, le tout assorti pour faire bonne mesure d'utilisation de son téléphone portable (?) et de non respect des couloirs de circulation (!). Son dossier a été transmis à la direction régionale et il était convoqué mardi 24 septembre à un entretien préalable à licenciement.
En audience sur ce dossier, les militants Sud PTT, ont entendu la direction réclamer « *une sanction exemplaire qui fera écho dans le personnel* ».
Il s'agit bien pour la direction de créer un climat de terreur qui lui permettrait de « régner » enfin à sa guise. Il est temps de mettre un coup d'arrêt à cette politique.
Un préavis de grève de 24h a été déposé avec une unique revendication : arrêt de la procédure disciplinaire concernant l'agent concerné. Cette grève a été fortement suivie par les agents, qui en ont profité pour rappeler leur ras-le-bol !

Prise en compte de la pénibilité : C'est pour bientôt !?

Bonne question ! Car tout le monde parle aujourd'hui de pénibilité dans le monde du travail. C'est même très « mode » à La Poste : on décortique les postures du corps humain au travail, on fait de jolis tableaux sur les risques TMS, on compte le nombre de gestes à l'heure sur tel ou tel chantier, on pèse le tonnage... et puis c'est tout ! Et, au mieux, quelques mesurettes locales sur fond de manque d'effectifs chronique et d'intensification des conditions de travail.

Et le concret, c'est pour quand ?

Bonne question encore, car La Poste s'était engagée à débuter une négociation sur la pénibilité en vue de parvenir à un accord sur la pénibilité au travail. C'était en juin. 2012 comme l'atteste le courrier que le Siège avait envoyé à toutes les organisations syndicales (cf. encadré).

Et depuis, rien ! Rien de rien pendant ces 15 mois ! Pas une bilatérale, pas une plénière, pas un seul document, pas une seule proposition. Bref, le néant. À moins de considérer que le TPAS soit la mesure phare de l'accord " Qualité de vie au travail " et d'un accord pénibilité... qui n'a jamais vu le jour !

La fédération SUD vient de relancer le Siège afin que cette négociation débute enfin. Car du côté de la réforme des retraites, le volet pénibilité qui pourrait intéresser et concerner tellement d'agents va montrer très vite ses limites.

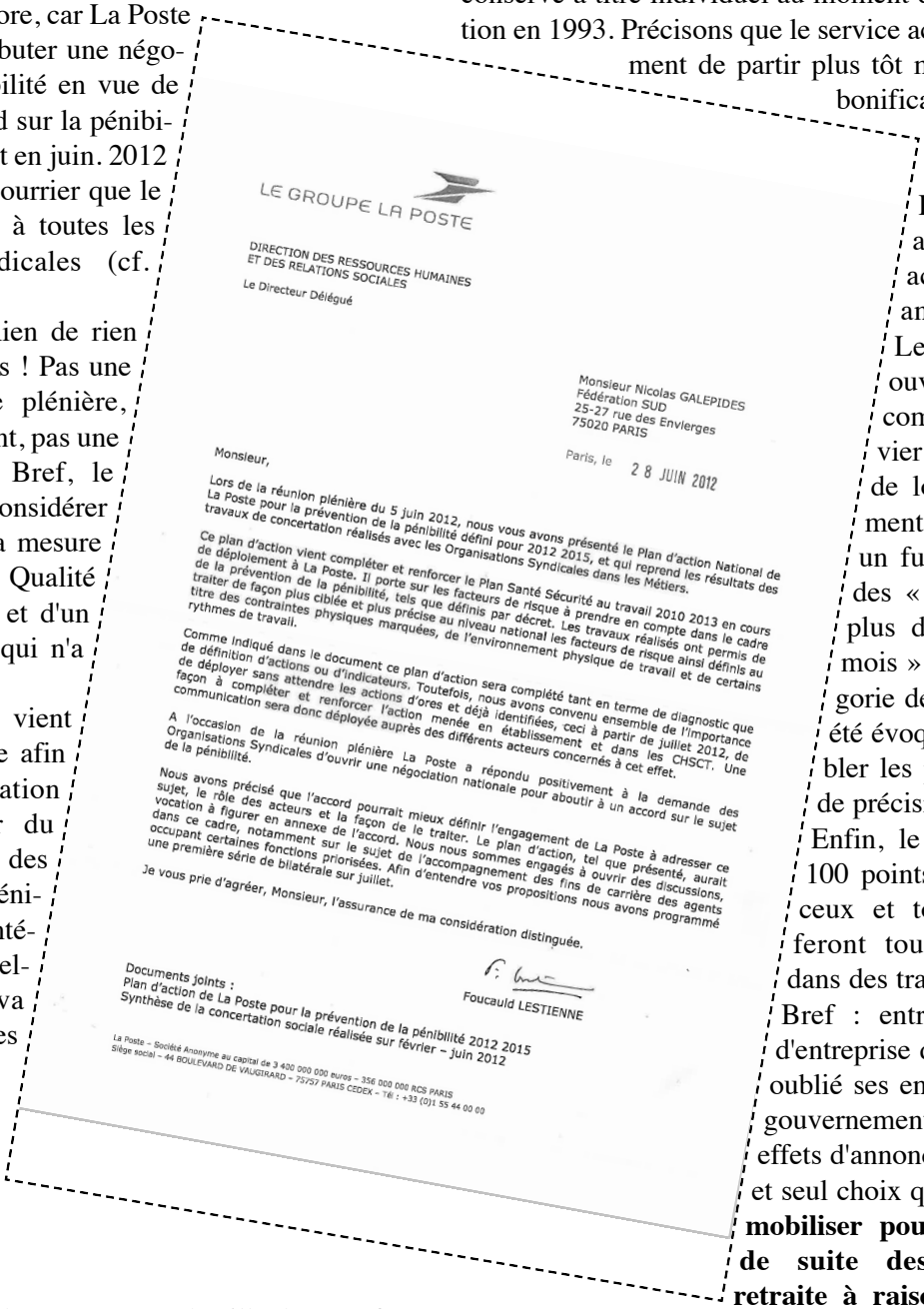

LE GROUPE LA POSTE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

Le Directeur Délégué

Monsieur Nicolas GALEPIDES
Fédération SUD
25-27 rue des Envlerges
75020 PARIS

Paris, le 28 JUIN 2012

Monsieur,

Lors de la réunion plénière du 5 juin 2012, nous vous avons présenté le Plan d'action National de La Poste pour la prévention de la pénibilité défini pour 2012 2015, et qui reprend les résultats des travaux de concertation réalisés avec les Organisations Syndicales dans les Métiers.

Ce plan d'action vient compléter et renforcer le Plan Santé Sécurité au travail 2010 2013 en cours de déploiement à La Poste. Il porte sur les facteurs de risque à prendre en compte dans le cadre de la prévention de la pénibilité, tels que définis par décret. Les travaux réalisés ont permis de traiter de façon plus ciblée et plus précise au niveau national les facteurs de risque ainsi définis au titre des contraintes physiques marquées, de l'environnement physique de travail et de certains rythmes de travail.

Comme indiqué dans le document ce plan d'action sera complété tant en terme de diagnostic que de définition d'actions ou d'indicateurs. Toutefois, nous avons convenu ensemble de l'importance de déployer sans attendre les actions d'ores et déjà identifiées, ceci à partir de juillet 2012, de façon à compléter et renforcer l'action menée en établissement et dans les CHSCT. Une communication sera donc déployée auprès des différents acteurs concernés à cet effet.

A l'occasion de la réunion plénière La Poste a répondu positivement à la demande des Organisations Syndicales d'ouvrir une négociation nationale pour aboutir à un accord sur le sujet de la pénibilité.

Nous avons précisé que l'accord pourrait mieux définir l'engagement de La Poste à adresser ce sujet, le rôle des acteurs et la façon de le traiter. Le plan d'action, tel que présenté, aurait vocation à figurer en annexe de l'accord. Nous nous sommes engagés à ouvrir des discussions, dans ce cadre, notamment sur le sujet de l'accompagnement des fins de carrière des agents occupant certaines fonctions priorisées. Afin d'entendre vos propositions nous avons programmé une première série de bilatérale sur juillet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Foucauld LESTIENNE

Documents joints :
Plan d'action de La Poste pour la prévention de la pénibilité 2012 2015
Synthèse de la concertation sociale réalisée sur février – juin 2012

La Poste – Société Anonyme au capital de 3 400 000 000 euros – 356 000 000 RCS PARIS
Siège social – 44 BOULEVARD DE VAUGIRARD – 75/757 PARIS CEDEX – Tél : +33 (0)1 55 44 00 00

Le compte pénibilité, comment ça marche ?

Le fonctionnement du compte sera détaillé dans un futur décret mais les grandes lignes de son fonctionnement ont déjà été dévoilées.

Ce compte serait alimenté à raison de 1 point par trimestre (ou deux en cas d'expositions multiples) avec un plafond à 100 points (soit 25 années). Les points accumulés pourraient être convertis en trimestres de formation, de temps partiel payé à temps plein ou en rachat de trimestres pour la retraite à raison de 10 points par trimestre.

Les 20 premiers points devraient être obligatoirement consacrés à de la formation. Il resterait alors 80 points, soit 8 trimestres de retraite. Ce qui nous ferait partir dans l'absolu à 60 ans au lieu de 62, âge légal.

Toute une série de problèmes...

Le compte pénibilité ne concernera pas les fonctionnaires au motif que ceux-ci bénéficient du service actif pour certains métiers ou certains grades. Or, à La Poste, il n'y a plus de service actif même si des agents l'ont conservé à titre individuel au moment de la reclassification en 1993. Précisons que le service actif permet seulement de partir plus tôt mais sans aucune bonification. L'argument est donc totalement spécieux !

De plus, il n'y aura pas de rétroactivité pour les années passées ! Le compte sera ouvert et alimenté à compter du 1er janvier 2015. Le projet de loi prévoit seulement d'examiner dans un futur décret le cas des « assurés âgés de plus de 59 ans et six mois ». Pour cette catégorie déjà très âgée, il a été évoqué l'idée de doubler les points, sans plus de précision.

Enfin, le plafonnement à 100 points pénalisera tous ceux et toutes celles qui feront toute leur carrière dans des travaux pénibles.

Bref : entre une direction d'entreprise qui a visiblement oublié ses engagements et un gouvernement qui joue sur des effets d'annonce, il reste le bon et seul choix qui nous reste : **se mobiliser pour imposer tout de suite des bonifications retraite à raison d'une année pour sept années de travaux pénibles !**